

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2016

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accordé le 7 avril 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 13 février 2016 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N° CP-49 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

2.- accepté le 20 avril 2016, le contrat de prêt PSPL (Prêt au Secteur Public Local) proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations, sis 35 avenue du 20^{ème} Corps – Bâtiment Quai Ouest à Nancy, comprenant une Ligne de Prêt d'un montant de 440 000 € aux conditions suivantes :

- Durée d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : prioritaire (échéance déduite)
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt ;

3.- accepté le 21 avril 2016, la convention portant sur l'animation d'un atelier Baby Gym pour un groupe d'enfants et de parents entre Madame Nathalie CUNY et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les lundis 23 et 30 mai, et 6, 13, 20 et 27 juin 2016 de 10h30 à 11h30 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy verse à Madame Nathalie CUNY la somme de 30 TTC pour la prestation, soit 180 euros TTC pour les 6 séances ;

4.- accepté le 21 avril 2016, le contrat de services donnant accès à l'outil de gestion des contrats de fournitures d'électricité proposé par EDF collectivités.

L'abonnement mensuel est fixé à 17,75 euros HT. Le paiement de la redevance annuelle se réglera à terme échu.

Le contrat prend effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée ferme de 24 mois soit jusqu'au 31 mars 2018 ;

5.- accepté le 25 avril 2016, la convention portant sur l'animation de deux ateliers autour du conte entre Madame Amandine DIDELOT et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le samedi 21 mai 2016. Les ateliers se sont déroulés entre 11h30 et 15h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Amandine DIDELOT la somme de 170 euros TTC pour les deux ateliers ;

6.- accordé le 25 avril 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 22 avril 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° H-12 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 142 euros ;

7.- accepté le 26 avril 2016, la proposition de remboursement concernant le sinistre déclaré le 9 mars 2016 portant sur des infiltrations d'eau dans la maison des associations pour un montant de 1 140 euros ;

8.- accepté le 29 avril 2016, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Réseau de gérontologie Gérard CUNY ».

La commune a acquitté la somme de 338,85 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2016 ;

9.- abrogé le 2 mai 2016, la décision du 21 avril 2016 portant sur l'animation d'un atelier Baby Gym pour enfants et parents à la Maison de la Parentalité.

- accepté la convention portant sur l'animation d'un atelier Baby Gym pour un groupe d'enfants et de parents entre Nathalie CUNY et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les lundis 23 et 30 mai et 6, 13, 20 et 27 juin 2016 de 10h30 à 11h30 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy verse à Madame Nathalie CUNY la somme de 35 euros TTC pour la prestation soit 210 euros TTC pour les 6 séances ;

10.- accepté le 4 mai 2016, le contrat de bail portant sur la location d'un appartement de type F3 sis 10 rue des Basses Ruelles et d'un garage privatif sis sous l'ensemble administratif place de la République à Essey-lès-Nancy à Madame Séverine FRIGANT.

Le bail a été établi à compter du 1^{er} juin 2016 pour une durée de six ans moyennant le loyer annuel de 7 680,12 euros, soit un loyer mensuel de 640,01 euros.

Le preneur acquitte ses charges mensuelles sur la base de 30 euros ;

11.- décidé le 4 mai 2016, de défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un recours contentieux, dont la requête a été présentée par Maître Frédéric MENEVEAU, conseil de Maître Fabien VOINOT, agissant ès-qualité de liquidateur de la SARL CIME, contre le permis de construire (PC 054 184 15 N0027), au profit de Monsieur Lyes GOUMEZIANE sur la parcelle AB 626, 9 avenue Foch à Essey-lès-Nancy, par l'entremise de l'assurance Protection Juridique de la commune d'Essey-lès-Nancy (GROUPAMA) ;

12.- accordé le 4 mai 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 20 février 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° J-17 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

13.- accordé le 4 mai 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 5 mai 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° R-36 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

14.- accepté le 9 mai 2016, la convention portant sur l'organisation d'un concert jeune public « ECHO LALI, dans le cadre de la 20^{ème} édition du festival Essey Chantant entre la ville d'Essey-lès-Nancy et Monsieur David GROUSSET, auto-entrepreneur.

La Ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Monsieur David GROUSSET, au terme du concert, la somme de 700 euros TTC ;

15.- accepté le 17 mai 2016, la convention portant sur l'organisation d'un spectacle musical à destination des enfants et de leurs accompagnants, entre l'association Vis-à-Vis et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour la séance du vendredi 1^{er} juillet 2016 à 10h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'association VIS-A-VIS la somme de 200 euros TTC pour la prestation ;

16.- accepté le 23 mai 2016, la convention portant sur l'organisation de séances de massages bébés à destination d'enfants de 0 à 9 mois et de leurs parents entre l'Association Lorraine de Massage pour Bébé et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les mercredis 8, 15, 22, 29 juin 2016 de 9h30 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy verse à l'Association Lorraine de Massage pour Bébé la somme de 50 euros TTC par séance soit un total de 200 euros TTC pour les 4 séances ;

17.- accordé le 26 mai 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 4 février 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° B-38 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

18.- accordé le 26 mai 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 20 mars 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° A-11 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

19.- accordé le 26 mai 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 26 janvier 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N° K-9 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

20.- accepté le 27 mai 2016, le contrat de mise à disposition d'un mailing relatif aux nouveaux habitants de la commune en 2016 proposé par La Poste pour un montant de 70 euros HT ;

21.- accepté le 27 mai 2016, l'avenant au contrat de mise à disposition d'un mailing relatif aux nouveaux habitants de la commune de l'année 2016 proposé par La Poste.

L'avenant précise les conditions applicables dudit contrat relatives à la facturation et aux conditions de paiement, aux intérêts moratoires, à la durée du contrat, aux incidents et retard de paiement et aux règlements des différends conformément à la réglementation applicable aux collectivités territoriales ;

22.- accepté le 30 mai 2016, l'offre de mission de coordination SPS relative aux travaux d'extension et de réfection de la toiture de l'école maternelle Prévert proposée par ACEBTP, sise Z.I. rue Lavoisier à 52800 NOGENT.

Elle prend effet à la date de notification et prend fin dès la remise du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'élève à la somme de 1 545 euros HT ;

23.- accepté le 30 mai 2016, l'offre de mission de contrôle technique relative aux travaux d'extension et de réfection de la toiture de l'école maternelle Prévert proposée par DEKRA, sise 10 rue de Saulnois à LAXOU.

Elle prend effet à la date de notification et prend fin dès la remise des rapports finaux.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'élève à la somme de 2 400 euros HT ;

24.- accepté le 31 mai 2016, le contrat de services portant sur l'entretien des fontaines à eau proposé par la société EAU & Cie, sise 3 avenue du Président Roosevelt à 54270 ESSEY-LES-NANCY.

L'abonnement mensuel est fixé à 15 euros HT par fontaine. Le forfait de mise en conformité des fontaines est fixé à 30 euros HT par fontaine. Cette prestation est rémunérée une seule fois sur la durée du contrat.

Le contrat prend effet le 1^{er} juin 2016 pour une durée ferme de 36 mois soit jusqu'au 31 mai 2019.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 24 juin 2016.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 juin 2016
- Convocation distribuée les :	10 juin 2016
- Affichage du compte-rendu le :	24 juin 2016
- Affichage du procès-verbal le :	23 septembre 2016

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à M. LAURENT
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME GEORG à M. MARSON
- M. DI TOMMASO à M. PERNOSSI
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME PAGELOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**